

Ce lundi 11 juillet 2011, après avoir démarré sa procédure de suppressions d'emploi le 24 novembre 2010, la direction a recueilli l'avis des élus. Elle va donc pouvoir lancer son appel à candidature auprès des volontaires aux départs. Celui-ci va démarrer le 18 juillet 2011 avec des campagnes d'informations. Le décompte des postes rentrant dans le plan a démarré le 14 juin 2011, date du début de la procédure d'information du CCE.

Lors de la consultation, les élus CFDT se sont positionnés **CONTRE** le plan de sauvegarde de la compétitivité et ses mesures d'accompagnement (Plan Actif de l'Emploi). Notre position est dans la continuité de celle que nous avons eue lors de la consultation sur les raisons économiques de ce plan. Puisqu'il ne repose sur aucune justification économique, ni aucune organisation cible, il n'y a aucune raison d'approuver ses conséquences : la suppression possible de 90 postes à Thales SA (Siège et TRT-Fr).

De plus la « performance » des familles visées par ce plan, les supports, qui n'était pas dégradée avant le plan

(comme le laissait penser la direction) risque bien, ironie du sort, de l'être après !

Notre refus est d'autant plus renforcé que nos propositions ont été très partiellement suivies. Nous demandions que les mesures de reclassement internes et le temps choisi soient appliqués en priorité, pour réduire le plus possible à des mesures d'âge les départs à l'extérieur du Groupe (mesure qui présente le moins de risque pour les salariés concernés). Le mi-temps, qui aurait pu être une mesure importante comme dans l'accord sénior, a été rendue inopérante car non incitative et limitée à une seule année.



Sur l'organisation cible et les conditions de travail des salariés restant à leur poste dans les familles visées, là non plus, nous n'avons pas obtenu de garanties. Cependant, nous avons, au travers de nos élus CHSCT, exigé de lancer une mission d'analyse des conséquences de la mise en œuvre du PAE sur l'organisation et les conditions de travail avec les impacts prévisibles en termes de Risques Psycho-Sociaux (RPS). Celle-ci sera menée pour TRT-Fr par un cabinet spécialisé et permettra au CHSCT d'avoir une vision objective des impacts de ce plan.

Aujourd'hui, le Plan Actif pour l'Emploi (PAE) présente des mesures qui reposent majoritairement sur des départs dit « volontaires » à l'extérieur du Groupe. L'assurance d'un strict volontariat aurait aussi nécessité plus de transparence sur le choix du cabinet pour mieux garantir la confidentialité affirmée par la direction. Là encore, la direction a décidé seule et choisi un cabinet dont le PDG n'est autre qu'un ancien directeur des ressources humaines et relations sociales de Thomson-CSF. Les salariés apprécieront !

La création d'une commission de suivi dans laquelle les Organisations Syndicales sont appelées à siéger rajoute encore à la volonté de la direction d'apporter la confusion entre la GAE (accord avec les OS) et le PAE (uniquement la direction). Pour les élus CFDT, cette commission aurait dû émaner du CCE et aurait dû être composée des membres du CCE dans leur pluralité. Ce ne sera pas le cas. Donc ni les élus CFDT, ni la CFDT ne siègeront dans cette commission. Nous ne cautionnerons pas par notre présence, une commission qui « co-gèrera » de fait les départs.

Les élus CFDT invitent tous les salariés qui seraient victimes « d'amicales pressions » de les en avertir au plus tôt. Nous assurons le strict contrôle des dispositifs du plan au travers les CCE, CE et CHSCT où nous sommes présents. Il vous suffira donc de saisir un élu CFDT pour que vos droits soient respectés. Nous rappelons que ce plan de suppressions d'emploi est sur la base du STRICT VOLONTARIAT et que si personne ne se déclare volontaire, il n'y aura pas de départs. La priorité de la CFDT et de ses élus au CCE est l'emploi et les conditions de travail. Nous réaffirmons que les suppressions d'emploi à Thales SA n'amélioreront en rien la compétitivité du Groupe mais détérioreront les conditions de travail pour le bénéfice de notre PDG et de nos actionnaires industriels.

